

**Fiche de données de sécurité**  
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

**Date de préparation initiale :** 01.30.2015

**Formaldéhyde 8 % p/v SS**

**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et le fournisseur du produit et de l'entreprise**

**Nom du produit:** Formaldéhyde 8 % p/v SS

**Fabricant / fournisseur Numéro d'article:** FO4758SS

**Utilisations recommandées du produit et restrictions d'utilisation:** Produits chimiques de laboratoire

**Détails du fabricant:**

AquaPhoenix Scientific, Inc.  
860 Gitts Run Road  
Hanover, PA 17331  
1-717-632-1291

**Numéro de téléphone de secours:**

**ChemTel: (24-heures)**

+1(800)255-3924

+1(813)248-0585 (International)

**SECTION 2: Identification des dangers**

**Classification de la substance ou du mélange:**



**Toxique**

Toxicité aiguë (orale, dermique, inhalation), Catégorie 3



**Corrosif**

Corrosion de la peau, catégorie 1B  
Troubles sévères des yeux, catégorie 1



**Irritant**

Sensibilisation de la peau, catégorie 1



**Risque pour la santé**

Cancérogénicité, catégorie 2  
Toxicité systémique pour certains organes cibles après exposition unique, Catégorie 1

AcTox Inhaln 3.

Corrosion cutanée 1B.

Lésions des yeux 1.

Sensibilisation cutanée. 1.

Carcinogène 2.

STOT SE. 1.

**Mentions d'avertissement :** Danger

**Mentions additionnelles de danger:**

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Peut causer une réaction allergique de la peau.

Toxique si inhalé.

Soupçonné provoquer des anomalies génétiques.

Susceptible de provoquer le cancer.

Endommage les organes.

**Déclaration de mise en garde:**

**Fiche de données de sécurité**  
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

**Date de préparation initiale :** 01.30.2015

**Formaldéhyde 8 % p/v SS**

Si une consultation médicale est nécessaire, montrer le contenant du produit ou l'étiquette au médecin.  
Garder hors de la portée des enfants.  
Lire l'étiquette avant l'utilisation.  
Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/et une protection du visage.  
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.  
Ne pas respirer la poussière/les émanations/le gaz/le brouillard/les vapeurs/les pulvérisations.  
Bien se laver la peau après utilisation.  
Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans des zones bien ventilées.  
Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir de la zone de travail.  
Obtenir des directives précises avant utilisation.  
Ne pas manipuler avant que toutes les mesures de sécurité aient été lues et comprises.  
En cas d'ingestion : Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin.  
EN CAS DE CONTACT CUTANÉ (ou sur les cheveux) : Retirer immédiatement les vêtements contaminés. rincer la peau avec de l'eau/prendre une douche.  
Enlever immédiatement les vêtements contaminés.  
Laver tout vêtement contaminé avant de le réutiliser.  
EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. Ne pas faire vomir.  
EN CAS D'INHALATION : Déplacer la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer.  
SI DANS LES YEUX : Rincer prudemment plusieurs minutes à l'eau. Retirer les lentilles de contact si présentes et faciles à enlever. Continuer à rincer.  
Mesures spécifiques (Voir les autres directives de premiers soins sur cette étiquette).  
En cas d'irritation de la peau ou d'érythème : Consulter un médecin.  
Entreposer dans un endroit fermé à clé.  
Entreposer dans un endroit bien ventilé. Conserver le conteneur bien fermé.  
Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir au frais.  
Éliminer les contenus et le contenant auprès d'un centre homologué de traitement des déchets.

**Autre classification non SGH:**

Aucun(e)

**SECTION 3: Composition/Informations relatives aux ingrédients**

**Ingrédients:**

Ingrédients:		
CAS 50-00-0	Formaldéhyde,	6.52 %
CAS 7732-18-5	Eau désionisée	93.48 %
		Pourcentages par poids

**SECTION 4: Mesures de premiers soins**

**Description des mesures de premier secours**

**Après l'inhalation :**

Consulter immédiatement un médecin. Détacher les vêtements et placer la personne en position confortable. Déplacer la personne incommodée, à l'air frais. Administrer de la respiration artificielle, si nécessaire. En cas de difficultés respiratoires, administrer de l'oxygène.

**Après contact avec la peau :**

Enlever immédiatement les vêtements et chaussures contaminés. La victime à l'hôpital. Lavez les mains et

**Fiche de données de sécurité**  
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

**Date de préparation initiale :** : 01.30.2015

**Formaldéhyde 8 % p/v SS**

toute surface de peau contaminée à grande eau et avec du savon.

**Après contact avec les yeux :**

Continuer à rincer les yeux durant le transport à hôpital. Protéger l'œil non exposé. Rincer à l'eau les yeux exposés pendant au moins 15 à 20 minutes. Retirer les lentilles de contact si présentes et faciles à enlever. Continuer à rincer.

**Après ingestion :**

Consulter immédiatement un médecin. Rincer abondamment la bouche. Ne PAS faire vomir. Ne jamais faire avaler quoi que ce soit à une personne inconsciente.

**Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés:**

Vertige. Lésions des yeux. Irritation. Mal de tête. Nausée. Des difficultés respiratoires. Irritation des voies respiratoires supérieures. Irritation oculaire. Soupçonné étant cancérigène pour l'humain. Sensibilisateur.

**Indication qu'une intervention médicale immédiate et qu'un traitement spécial sont requis:**

Si un médecin est consulté, lui montrer la FDS du produit. Le médecin doit traiter en fonction des symptômes.

**SECTION 5: Mesures à prendre pour lutter contre le feu**

**Agent d'extinction**

**Agents d'extinction appropriés:**

Utiliser de l'eau, une substance chimique sèche, une mousse chimique, du dioxyde de carbone ou une mousse résistant à l'alcool.

**Agents d'extinction non appropriés:**

Renseignements non disponibles.

**Dangers spéciaux dus à la substance ou au mélange:**

La décomposition thermique peut provoquer le dégagement de gaz irritants et de vapeurs.

**Conseil pour pompiers:**

**Équipement de protection:**

Porter des lunettes de sécurité, des gants et des vêtements de protection. Voir Section 8.

**Informations supplémentaires (précautions):**

Éviter de respirer les gaz, les vapeurs, les poussières, les brumes, les émanations, les aérosols. Éviter les contacts avec la peau, les yeux et les vêtements.

**SECTION 6: Mesures en cas de déversements accidentels**

**Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence:**

Assurer une ventilation adéquate. S'assurer que les systèmes de traitement de l'air sont opérationnels.

**Précautions environnementales:**

Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Empêcher l'écoulement dans les canaux, les égouts, et autres cours d'eau.

**Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Contenir le déversement et ensuite ramasser avec un aspirateur électrique protégé ou par brosse humide. Porter des lunettes de sécurité, des gants et des vêtements de protection. Toujours appliquer les réglementations locales. Recueillir dans un contenant pour l'élimination. Voir Section 13. Si nécessaire avoir recours à du personnel formé à un entrepreneur. Évacuer le personnel dans des zones non dangereuses. Conserver dans des conteneurs fermés appropriés pour l'élimination. Voir Section 8.

**Référence à d'autres sections:** Aucun(e)

**SECTION 7: Manutention et entreposage**

**Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:**

**Fiche de données de sécurité**  
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

**Date de préparation initiale :** 01.30.2015

**Formaldéhyde 8 % p/v SS**

Garder les produits et les contenants vides loin de la chaleur et des sources d'allumage. Éviter les contacts avec la peau, les yeux et les vêtements. Suivre les procédures d'hygiène lors de la manipulation de matières chimiques. Voir Section 8. Suivre les méthodes d'manipulation appropriées. Voir Section 13.

**Conditions pour un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités:**

Les contenants qui ont été ouverts doivent être soigneusement refermés hermétiquement et maintenus en position horizontale pour éviter les fuites. Entreposer dans un endroit frais. Conserver à l'écart des aliments et breuvages. Protéger contre le gel et les dommages matériels. Assurer la ventilation des réservoirs. Maintenir le contenant bien fermé. Entreposer à l'écart des matières inflammables.

**SECTION 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle**



**Paramètres de contrôle:**

50-00-0, Formaldéhyde, , C 0,300000 ppm É.-U. ACGIH.  
50-00-0, Formaldéhyde,, MPT 0,016000 ppm É.-U. NIOSH.  
50-00-0, Formaldéhyde,, LEP 0,750000 ppm OSHA.

**Contrôles techniques appropriés:**

Des douches oculaires d'urgence et des douches de sécurité doivent être accessibles dans les environs immédiats de l'utilisation ou du maniement. Assurer une ventilation par aspiration ou autre moyen technique pour maintenir les concentrations de vapeur ou d'émanations en dessous des limites d'exposition applicables sur le lieu de travail (Occupational Exposure Limits-OELs) indiquées ci-dessus.

**Protection respiratoire:**

Non requis dans des conditions d'utilisation normales. Quand l'évaluation des risques l'indique, le port d'appareil respiratoire est approprié. Utiliser un masque facial complet avec ses cartouches de respirateur combinées polyvalentes N100 (US) ou de type P3 (EN 143) comme relève aux systèmes de contrôle techniques. Toujours utiliser un appareil de protection respiratoire homologué par le NIOSH lorsque nécessaire.

**Protection de la peau:**

Choisir un matériau de gants imperméable et résistant à la substance. Choisir un matériau de gants en fonction des taux de perméabilité et de la dégradation. Jeter les gants contaminés après utilisation conformément aux lois en vigueur et aux bonnes pratiques de laboratoire. Utiliser une technique de retrait des gants sans toucher la surface extérieure. Éviter le contact de la peau avec des gants utilisés. Porter des vêtements de protection.

**Protection oculaire:**

Utiliser un équipement de protection des yeux, testé et approuvé selon les normes gouvernementales en vigueur, telles que NIOSH (US) ou EN 166 (UE). Les lunettes de sécurité représentent une protection oculaire adéquate.

**Mesures générales d'hygiène:**

Effectuez un entretien de routine. Se laver les mains avant les pauses de travail et à la fin du travail. Éviter les contacts avec la peau, les yeux et les vêtements. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

**SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**

<b>Apparence (état physique, couleur):</b>	Liquide clair et incolore	<b>Limite d'explosion inférieure:</b> <b>Limite d'explosion supérieure:</b>	Non déterminé Non déterminé
--	---------------------------	--	--------------------------------

**Fiche de données de sécurité**  
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

**Date de préparation initiale :** 01.30.2015

<b>Formaldéhyde 8 % p/v SS</b>			
<b>Odeur :</b>	Piquant	<b>Pression de vapeur à 20 °C:</b>	Non déterminé
<b>Seuil d'odeur:</b>	Non déterminé	<b>Densité de la vapeur:</b>	Non déterminé
<b>Valeur pH:</b>	Non déterminé	<b>Densité relative:</b>	Non déterminé
<b>Point de fusion / congélation:</b>	Environ 0 °C	<b>Solubilités:</b>	Infini.
<b>Point d'ébullition / plage d'ébullition:</b>	Environ 100 °C	<b>Coefficient de partage (n-octanol/eau):</b>	Non déterminé
<b>Point d'éclair (creuset fermé):</b>	Sans objet	<b>Température d'auto-inflammation:</b>	Non déterminé
<b>Taux d'évaporation:</b>	Non déterminé	<b>Température de décomposition:</b>	Non déterminé
<b>Inflammabilité (solide, gazeux):</b>	Non déterminé	<b>Viscosité:</b>	a. Cinématique: Non déterminé b. Dynamique: Non déterminé
<b>Densité à 20°C:</b>	~ 1,0 à 1,2		

### SECTION 10: Stabilité et réactivité

**Réactivité:**

Stable sous des conditions normales.

**Stabilité chimique:**

Stable sous des conditions normales.

**Possibilité de réactions dangereuses:**

Aucune en cas de traitement normal.

**Conditions à éviter:**

Matériaux incompatibles.

**Matériaux incompatibles:**

Oxydants, acides, phénols, alcalins, urée.

**Produits de décomposition dangereux:**

Vapeurs âcres et irritantes, y compris les oxydes de carbone toxiques et le formaldéhyde.

### SECTION 11: Informations toxicologiques

**Toxicité aiguë:** Aucune information additionnelle.

**Toxicité chronique:** Aucune information additionnelle.

**Corrosion/irritation de la peau:**

50-00-0 Peau - Lapin Résultat : Corrosif après une exposition variant entre 3 minutes et 1 heure. - 20 heures.

**Domages/irritations oculaires sévères:**

50-00-0 Yeux - Lapin Résultat : Corrosif. - 7 jours.

**Sensibilisation respiratoire ou de la peau:**

50-00-0: Test de maximisation (GPMT) - Cobaye Résultat : Causes sensitization. Peut causer une réaction cutanée allergique.

**Cancérogénicité:**

**Fiche de données de sécurité**  
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

**Date de préparation initiale :** 01.30.2015

**Formaldéhyde 8 % p/v SS**

**50-00-0::** 1 - Groupe 1 : Cancérogène pour les humains (Formaldéhyde)

**Mutagenicité cellulaire germinale:**

50-00-0: Foie - Irrégularités - Fondé sur la preuve humaine(Formaldéhyde)

67-56-1: Estomac - Irrégularités - Fondé sur la preuve humaine (Méthanol)

**Toxicité reproductrice:** Aucune information additionnelle.

**STOT exposition simple et répétée:**

50-00-0: Foie - Irrégularités - Fondé sur la preuve humaine(Formaldéhyde)

67-56-1: Estomac - Irrégularités - Fondé sur la preuve humaine (Méthanol)

**Informations toxicologiques supplémentaires:**

Aucune information additionnelle.

**SECTION 12: Informations écologiques**

**Écotoxicité** No additional information.

**Persistance et dégradabilité:** Aucune information additionnelle.

**Potentiel bioaccumulatif:** Aucune information additionnelle.

**Mobilité dans le sol:** Aucune information additionnelle.

**Autres effets indésirables:** Aucune information additionnelle.

**SECTION 13: Précautions pour l'élimination**

**Recommandations pour la mise à disposition des déchets.:**

Contactez une entreprise agréée d'élimination de déchets cette substance pour l'élimination. Éliminer les contenants vides comme produits non utilisés. Le produit et ses contenants ne doivent pas être éliminés avec les ordures ménagères. Il est de la responsabilité du producteur de déchets de caractériser correctement tous les déchets conformément aux réglementations applicables (US 40CFR262.11). Les producteurs de déchets chimiques doivent déterminer si un produit chimique est classé comme déchet dangereux. Il est de la responsabilité des producteurs de déchets chimiques de consulter les règlements sur les déchets dangereux locaux, régionaux et nationaux. Assurer une classification complète et exacte. Cette matière combustible peut être brûlée dans un incinérateur chimique équipé d'un post-brûleur et d'un dépoussiéreur par voie humide.

**SECTION 14: Informations relatives au transport**

**US DOT (Département des transports américain)**

**N° UN:**

ADR, ADN, DOT, IMDG, IATA

1198

**Exception quantité limitée:**

Aucun(e)

**En vrac:**

**Quantité à déclarer (s'il y a lieu):** Aucun(e)

**Nom d'expédition approprié:** Solution, formaldéhyde Inflammable.

**Classe de risques:** 3

**Groupe d'emballage:** III.

**Non-vrac:**

**Quantité à déclarer (s'il y a lieu):** Aucun(e)

**Nom d'expédition approprié:** Solution, formaldéhyde Inflammable.

**Classe de risques:** 3

**Groupe d'emballage:** III.

**Fiche de données de sécurité**  
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

**Date de préparation initiale :** 01.30.2015

**Formaldéhyde 8 % p/v SS**

**Polluant maritime (s'il y a lieu):** Aucune information additionnelle.

**Commentaires:**  
Aucun(e)

**Polluant maritime (s'il y a lieu):** Aucune information additionnelle.

**Commentaires:**  
Aucun(e)



**SECTION 15: Informations réglementaires**

**États-Unis (É.-U.)**

**Section 311/312 de la SARA (listes de produits chimiques spécifiquement toxiques):**

Aigu, Chronique

**Section 313 de la SARA (listes de produits chimiques spécifiquement toxiques):**

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

**RCRA (Code de déchets dangereux):**

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

**TSCA (loi américaine relative au contrôle des substances toxiques) :**

Tous les ingrédients sont listés.

**CERCLA (Loi sur la responsabilité et l'indemnisation à la suite de dommages causés à l'environnement):**

50-00-0 Formaldéhyde, 100 lbs.

**Proposition 65 (Californie):**

**Produits chimiques connus pour causer des cancers:**

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

**Substances chimiques qui sont connues pour causer de la toxicité reproductive chez les femmes:**

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

**Substances chimiques qui sont connues pour causer de la toxicité reproductive chez les hommes:**

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

**Produits chimiques connus pour leur toxicité affectant le développement humain:**

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

**Canada**

**Liste intérieure de substances (DSL) :**

Tous les ingrédients sont listés.

**SECTION 16: Informations supplémentaires**

Ce produit a été classé selon les critères de danger figurant dans les règlements sur les produits contrôlés et la FS contient tous les renseignements requis par les règlements sur les produits contrôlés. Remarque. L'utilisateur est responsable de la sécurité du lieu de travail. L'utilisateur doit tenir compte des informations relatives aux risques pour la santé et pour la sécurité dans le présent document et prendre les précautions requises pour un travail individuel pour en instruire les employés et mettre au point des procédures de travail garantissant un environnement de travail sécuritaire. Les informations contenues ici sont exactes autant que nous sachions. Toutefois, comme les conditions de manutention et d'utilisation échappent à notre contrôle,

**Fiche de données de sécurité**  
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

**Date de préparation initiale :** 01.30.2015

**Formaldéhyde 8 % p/v SS**

nous ne saurions garantir les résultats et déclinons toute responsabilité pour les dommages causés par l'utilisation de cette matière. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer à toutes les lois et réglementations applicables à cette matière.

**NFPA:** 2-0-0

**HMIS:** 2-0-0

**SGH texte complet des énoncés:** Aucun(e)

**Abréviations et acronymes:**

- IMDG Code maritime international pour les marchandises dangereuses.
- PNEC. Concentrations estimées sans effet (REACH).
- CFR Code des règlements fédéraux (É.-U.)
- SARA Loi portant sur la modification et la reconduction du Fonds spécial pour l'environnement (É.-U.).
- RCRA. Loi sur la conservation et la remise en état des ressources (E-U).
- TSCA. Loi américaine sur les substances toxiques (É.-U.)
- NPRI Inventaire national des rejets de polluants (Canada).
- DOT US Department of Transportation.
- IATA Association internationale du transport aérien.
- GHS Système global harmonisé de classification et étiquetage de produits chimiques.
- ACGIH Colloque américain des hygiénistes industriels gouvernementaux
- CAS Chemical Abstracts Service (division de l'American Chemical Society).
- NFPA National Fire Protection Association (Agence américaine de protection contre les incendies) (É.-U.).
- HMIS Système d'identification des matières dangereuses (É.-U.).
- WHMIS Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) (Canada).
- DNEL Dérivé, niveau sans effet (REACH).